

Tram

10

NOUVELLE LIGNE
Antony > Clamart

www.tram10.fr

Travaux de rénovation du pont routier au-dessus de
la ligne TGV (avenue de la Division-Leclerc)

Réunion publique d'information

COMpte Rendu Synthétique

Date : 5 mars 2018 à 20 h

Lieu : Hôtel de ville de Châtenay-Malabry

Durée : 1 h 30

Participants : une centaine

TRIBUNE

- **Georges SIFFREDI**, maire de Châtenay-Malabry et vice-président du Département
- **Françoise RODIER**, directeur général des services techniques et de l'aménagement de Châtenay-Malabry
- **Philippe CARON**, directeur des Mobilités, Département des Hauts-de-Seine
- **Mathieu PIMOR**, adjoint au chef de projet Tram 10, Département des Hauts-de-Seine

Des membres de la maîtrise d'œuvre, de l'entreprise travaux, d'Île-de-France Mobilités et de Transamo étaient également présents dans la salle.

L'animation était assurée par Olivier Genevois (agence Sennse).

MOT D'ACCUEIL DU MAIRE DE CHÂTENAY-MALABRY

Georges Siffredi introduit la réunion en précisant qu'il s'agit ce soir de faire un focus sur les travaux du pont, dans le cadre du projet Tram 10. Il rappelle les bénéfices du projet pour la ville, tant en termes de transport, de facilité de déplacements que de développement économique, pour une ville aujourd'hui mal desservie, qui ne dispose pas de gare ou de ligne de transport structurante. Après des années d'une politique de transports tournée vers Paris il s'agit aujourd'hui de faciliter les déplacements de banlieue à banlieue.

Mais avant d'en arriver au fonctionnement du tramway et que tout le monde puisse en bénéficier, Monsieur le Maire rappelle que ce tramway ne peut se faire sans travaux. Ces travaux ont déjà commencé avec la déviation des réseaux souterrains et doivent se poursuivre avec la reprise du pont au-dessus du TGV pour permettre le passage du tramway. Il affirme que tout sera mis en œuvre pour qu'il y ait le moins de gêne possible mais qu'il ne serait pas honnête d'annoncer qu'il n'y en aura pas.

PARTIE 1 : PRÉSENTATION

La première partie de la réunion est consacrée à la présentation des travaux par les membres de la tribune. Sommaire :

- **Un projet de transport au service du territoire**
- **Les travaux de rénovation du pont routier au-dessus de la ligne TGV**

- **Le dispositif d'information du public**

Cf. document présenté en réunion.

PARTIE 2 : ÉCHANGES AVEC LA SALLE

La parole est ensuite donnée aux participants.

- **Question n°1**

La directrice de la clinique de l'Amandier remercie l'équipe projet pour l'accompagnement reçu en amont des travaux de rénovation du pont (réunion préparatoire, documents de communication...) et demande si les écrans anti-bruit évoqués lors de la réunion préparatoire parmi les mesures de réduction des nuisances pourront être mis en place. Elle se montre inquiète pour les patients de la clinique par rapport à la vingtaine de nuits de travaux de déconstruction, les plus bruyantes.

- Réponse apportée :

La possibilité de mettre en place des écrans acoustiques a été étudiée, mais ce dispositif n'a finalement pas été retenu après avis des entreprises et de la maîtrise d'œuvre, parce qu'ils doivent être posés de façon « hermétiques » autour du chantier pour être efficaces, ce qui n'est pas possible dans la configuration du chantier.

- **Question n°2**

Une habitante de Châtenay-Malabry fait remarquer le décalage de la date prévisionnelle de mise en service, annoncée pour 2021 lors de l'enquête publique et aujourd'hui prévue pour 2023, et s'inquiète des deux années de travaux supplémentaires à subir pour les riverains.

- Réponse apportée :

La date de mise en service prévisionnelle annoncée lors des phases de concertation et d'enquête publique du projet est une estimation théorique basée sur d'autres projets similaires, qui nécessite ensuite d'être confrontée à la réalité du projet, lors des études approfondies puis lors du déroulement des travaux.

Pour le Tram 10 deux sujets avaient été sous-estimés :

1) La complexité administrative du projet ainsi que le nombre et la durée des procédures à mener (avec SNCF Réseau par exemple).

2) L'ampleur des travaux de dévoiement des réseaux souterrains, plus important que pour un chantier de tramway habituel. Les nombreuses contraintes attachées à l'organisation de ces travaux ainsi que la nécessité de maintenir l'ensemble des fonctionnalités sur les voies concernées, ont conduit à une réévaluation de la durée de ces travaux et à une mise en service prévisionnelle estimée aujourd'hui en 2023.

- **Question n°3**

Un riverain s'interroge sur la sécurisation des cheminements piétons et notamment le maintien des accès pour les personnes à mobilité réduite pendant le chantier.

- Réponse apportée :

Des cheminements piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite, et notamment aux personnes en fauteuil, seront maintenus tout le long du tracé et pendant toute la durée des travaux, en prévoyant :

- une largeur minimum de 1,40 m pour les cheminements,
- des aménagements pour créer des jointures douces en cas de changement de niveau du sol (ressauts de maximum 2 cm ou en cas d'impossibilité mise en place de chanfreins).

Pour la Coulée Verte, la déviation en surface nécessitera d'utiliser les rampes d'accès existantes et non accessibles aux personnes à mobilité réduite aujourd'hui. Celles-ci ne seront pas reprises dans le cadre des travaux.

- **Question n°4**

Un riverain alerte sur la dégradation de l'état de la voirie sur l'avenue de la Division-Leclerc (trous dans la chaussée...) avec les nombreux travaux de déviation des réseaux et demande si la chaussée sera remise en état après les travaux.

- Réponse apportée :

Les travaux de déviation de réseaux sont menés sous la maîtrise d'ouvrage de chaque concessionnaire, sans compter les chantiers liés aux nombreuses opérations d'urbanisme en cours sur la commune, qui génèrent aussi un trafic de véhicules lourds. Il est vrai que les nombreux travaux ont pu abîmer la voirie, et la météo de ces derniers temps n'a pas aidé. Il est effectivement prévu que l'ensemble de la chaussée soit remis à neuf lors des travaux de construction de la ligne de tramway, qui prévoient également les aménagements urbains « de façade à façade ».

Néanmoins, la voirie doit être maintenue en bon état même pendant la durée des travaux. Les riverains sont donc invités à signaler les dégradations, de préférence en sollicitant l'agent de proximité Tram 10.

- **Question n°5**

Une personne demande si les travaux actuellement en cours entre le carrefour du Petit Châtenay et le pont au-dessus de la ligne TGV seront terminés au démarrage des travaux de rénovation du pont.

- Réponse apportée :

Les travaux actuellement en cours à cet endroit portent sur les réseaux d'assainissement. Ils se poursuivront jusqu'au mois de mai. D'autres concessionnaires vont ensuite intervenir sur cette portion de voirie, de chaque côté de la rue. Il y aura donc des périodes où des travaux sur les trottoirs entre le carrefour du Petit Châtenay et le pont se dérouleront en même temps que les travaux sur le pont lui-même.

- **Question n°6**

Un riverain demande si des coupures d'alimentation des différents réseaux sont à prévoir.

- Réponse apportée

Il n'y aura aucune coupure de longue durée, car les réseaux actuels restent en fonctionnement pendant toute la durée de la mise en place des nouveaux réseaux, dans le pont notamment. Des coupures ponctuelles, correspondant au basculement des anciens réseaux vers les nouveaux sont en revanche à prévoir. Elles seront annoncées par les concessionnaires et ne dureront que quelques heures au maximum.

- **Question n°7 (relayée par l'animateur)**

Un internaute demande si la circulation du bus 379 sera impactée par les travaux

- Réponse apportée

Non, il n'y a pas de déviation de la ligne, ni de changement d'horaires du bus 379 à prévoir. Tout comme les voitures, les bus continueront à circuler sur le pont, dans les deux sens, pendant toute la durée des travaux.

- **Question n°8**

Un participant demande quel sera le phasage des travaux du Tram 10.

- Réponse apportée

Ce phasage est en train d'être précisé dans le cadre des études dites « études projet » encore en cours. Le tramway sera construit avec plusieurs fronts de travaux simultanés, sur les quatre communes traversées.

Les travaux doivent également être planifiés afin de toujours maintenir la circulation dans les deux sens sur l'avenue de la Division-Leclerc, notamment en cas de coupure de l'A6.

- **Question n°9**

Une participante demande s'il est nécessaire d'attendre la fin des travaux préparatoires pour commencer les travaux de construction du tramway, ou bien s'ils peuvent commencer avant, afin de raccourcir le calendrier global des travaux.

- Réponse apportée

Il est prévu que les travaux de construction de la ligne du tramway et de réalisation des aménagements urbains commencent à l'été 2019. Ils ne peuvent pas démarrer plus tôt, car il est nécessaire avant de commencer ces travaux que :

- l'essentiel des travaux de déviation des réseaux soit réalisé ;
- que les études soient terminées ;
- que soient terminées toutes les procédures administratives obligatoires
- et que les appels d'offres aient abouti à la désignation des entreprises qui exécuteront les travaux.

- **Question n°10**

Un habitant de l'avenue de la Division-Leclerc demande si un dispositif fiscal est prévu pour la remise en état des façades abimées par les chantiers.

- Réponse apportée

Il n'est pas prévu d'aide financière dans le cadre du projet Tram 10, ni par la mairie qui n'est pas maître d'ouvrage de ces travaux.

Tous les travaux de voirie sont précédés d'un référé préventif qui permet de constater l'état des immeubles avant et après les travaux. Ces constatations sont réalisées par un expert judiciaire désigné par le tribunal administratif. En cas de dommage constaté causé par les travaux, un dispositif d'indemnisation est mis en place.

- **Question n°11**

Un participant demande pourquoi la station à proximité du pont s'appellera « Vincent Fayol », lui préférant une autre appellation correspondant mieux à l'emplacement de la station : « carrefour du 19 mars ».

- Réponse apportée

Le nom des stations est encore provisoire. Les noms utilisés pendant les études correspondant à des noms de rues ou d'équipements à proximité. Une concertation est en cours avec la ville pour choisir les noms définitifs.

- **Question n°12**

Un participant demande si, au vu des caractéristiques du sous-sol à Châtenay (notamment présence de marnes et d'argiles vertes) qui peuvent entraîner des problématiques d'infiltration, des dispositions spécifiques ont été prises ou une analyse des conséquences potentielles des travaux.

- Réponse apportée

La maîtrise d'ouvrage confirme que des études géotechniques ont été réalisées pour prendre en compte dans la conception du projet Tram 10 les particularités locales du sous-sol, ainsi que pour les travaux d'assainissement et la préparation de l'intervention du tunnelier.

Pour entrer plus précisément dans le détail de ces études, la personne est invitée à se rapprocher du Département ; un échange individuel a eu lieu en fin de réunion.

- **Remarques des participants sur les nuisances des travaux de déviation des réseaux**

Plusieurs riverains disent comprendre la nécessité des travaux mais alertent sur la dégradation de la qualité de vie depuis le début de ces travaux. Sont notamment cités :

- > Les vibrations ressenties dans les logements lors du passage des camions
- > Des problèmes d'inondation
- > De nombreuses coupures internet
- > Des accidents de voiture avec des engins de chantier
- > Des problèmes d'accès : des accès parfois dangereux, parfois bloqués par les engins de chantier, avec un manque d'information et de signalisation
- > Des incivilités et le non-respect des règles de certains ouvriers ou chefs de chantier
- > Des problèmes de propreté (absence de poubelles publiques, déchets qui s'envolent...)

- Réponse apportée

Le Département entend les remarques et reconnaît qu'il y a des nuisances inhérentes aux chantiers et ne les minimise pas. Un dossier d'exploitation, définissant notamment les accès et la signalétique à mettre en place, est défini en amont des travaux et doit impérativement être respecté. Les problèmes d'incivisme des entreprises travaux sont également inacceptables.

Si les travaux de déviation des réseaux sont menés par les différents concessionnaires qui sont les maîtres d'ouvrage et donc les responsables de ces chantiers, le Département assure néanmoins une mission de coordination et peut saisir les concessionnaires concernés pour apporter des solutions aux problèmes que les habitants lui font remonter.

Le Département s'engage à veiller à ce que les entreprises respectent les règles pour limiter au maximum ces nuisances (camions moteurs arrêtés, bips de recul, nettoyage du chantier, aménagement des accès, respect des horaires...). Pour cela les riverains sont invités à faire remonter les problèmes rencontrés via l'agent de proximité et l'adresse mail contact@tram10.fr.

La Ville, même si elle n'est pas le donneur d'ordre auprès des concessionnaires et des entreprises, se tient également disponible pour accompagner les riverains et se faire le relai auprès du Département pour trouver des solutions.

À propos des vibrations ressenties à hauteur du n°32 de l'avenue, une route abimée, avec des zones de faiblesse dans le corps de la chaussée dues aux tranchées successives, peut effectivement expliquer cette transmission des vibrations ressentie dans les logements. Il est prévu que la chaussée de l'avenue de la Division-Leclerc soit remise à neuf suite aux travaux du Tram 10, ce qui devrait mettre un terme à cette problématique vibratoire.

À propos des problèmes d'inondation relatés au niveau du n°66, il y a en effet eu un accident lié à l'arrachage d'une conduite d'eau.

À propos des coupures internet ressenties dans le secteur des n°66 et n°32, il s'agit d'un autre problème rencontré par Orange, qui a affecté tout le quartier jusqu'à Sully Prudhomme et la Grande voie des Vignes et qui n'est pas dû aux travaux en cours ; le problème est aujourd'hui réglé.

EN CONCLUSION

Le maire de Châtenay-Malabry remercie les participants pour leur présence et espère qu'ils ont eu réponse aux questions qu'ils pouvaient se poser.

Selon lui, si l'arrivée du tramway à Châtenay-Malabry servira incontestablement l'intérêt général, les intérêts particuliers, notamment pendant la phase travaux, ne sont pas à négliger et il invite les participants à ne pas

hésiter à faire appel à la mairie, au Département ou à l'agent de proximité en cas de difficultés pour que tout se passe au mieux.